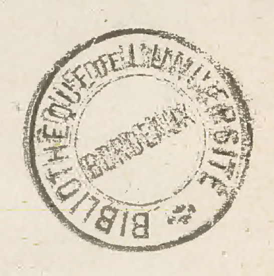
REVUE

DES SCIENCES ET DES LETTRES

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES LETTRES ET DES SCIENCES



TOME I — FASCICULE 1

15 JANVIER 1882

LOUVAIN
TYPOGRAPHIE DE CH. PEETERS, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE DE NAMUR, 22

1882

REVUE

DES SCIENCES ET DES LETTRES

—

LES PLUS ANCIENS TOMBEAUX
DE L'ÉGYPTE.

AUGUSTE MARIETTE : *Les Mastabas de l'ancien empire, fragment publié, d'après le manuscrit de l'auteur*, par GASTON MASPERO. Livr. I. Paris 1882.

Les Egyptiens... « appellent leurs habitations *hôtelleries*, vu le peu de temps qu'on y séjourne, tandis qu'ils nomment les tombeaux *demeures éternelles*, les morts vivant éternellement dans les Enfers. C'est pourquoi ils s'occupent bien moins de la construction de leurs maisons que de celle de leurs tombeaux. »

Parmi les renseignements que nous fournissent les auteurs classiques au sujet de l'Egypte ancienne, il en est peu qui soient aussi vrais aussi conformes à la réalité que ces paroles de Diodore. Tandis que les palais des rois et des grands, comme en général tout ce qui en fait de constructions se rapportait à la vie civile, ont disparu sans laisser la moindre trace de leur existence, les tombeaux, « les demeures éternelles » — traduction exacte de l'égyptien *pe-téta* — subsistent encore après avoir subi les ravages de tant de siècles, et sont actuellement la source la plus abondante de nos connaissances relativement aux anciens habitants de la vallée du Nil. C'est là qu'il faut aller chercher nos informations sur la vie journalière, sur les usages et les mœurs des anciens Egyptiens, sur leur littérature et leur art, et particulièrement sur leur architecture profane. La valeur et l'importance de cette source varient selon les époques. On peut dire d'une manière générale, que plus on remonte les siècles, plus elle nous fournit des renseignements précis et abondants.

Au temps de l'antiquité la plus reculée, c'était à Memphis que se concentraient toutes les forces intellectuelles et matérielles de l'Égypte. Sa nécropole est aussi la plus ancienne. Parmi les nombreux groupes de tombes qui forment les quartiers de cet immense champ de repos, et dont les plus connus portent les noms des villages arabes de Gizeh, d'Abousir, de Saqqarah et de Daschour, le quartier de *Saqqarah*, est le plus étendu et le plus important ; il prime aussi par l'âge tous les autres. Actuellement il ne reste guères de la nécropole de Saqqarah, au-dessus du sol, qu'une douzaine de pyramides,

plus ou moins délabrées ; tout le reste a été envahi par le sable du désert. Ce n'est donc qu'au moyen de fouilles ou guidé par l'imagination inductive et les quelques éclaircissements, fournis par les classiques qu'on a pu se former une idée de ce qu'était, il y a environ 5,000 ans, l'aspect du plus ancien des cimetières du monde.

S'il est quelqu'un qui jouisse, en cette matière, d'une autorité incontestée, c'est évidemment M. Mariette, dont la vie a été, pendant près de trente ans, presque exclusivement consacrée à l'étude des tombeaux de l'Égypte pharaonique. Voici comment il se figurait l'aspect général du cimetière de Saqqarah, à l'époque où les vieilles traditions pharaoniques subsistaient encore pleinement. « La nécropole de Saqqarah devait être autrefois une véritable *ville* des morts. Douze pyramides s'y dressaient, la signalant de loin à l'attention du voyageur. Elle avait ses rues, bordées de tombes monumentales, ses quartiers, ses carrefours, ses places. On y voyait des enceintes, où l'on emmagasinait et où l'on taillait des pierres, et d'autres enceintes, où l'on parquait les animaux destinés à être immolés pendant les cérémonies des funérailles. Un temple, le Sérapéum, contribuait surtout à lui donner l'animation. Son allée de Sphinx la traversait de part en part. Le temple comprenait des chapelles, où diverses divinités recevaient un culte, des habitations pour certains fonctionnaires, des lieux de retraite pour les riches, et jusqu'à des marchés. »

C'est à l'ouvrage, cité en tête de ce mémoire, que nous avons emprunté la description que l'on vient de lire. Nous allons maintenant en quelques mots résumer le fond de ce livre, en ajoutant les quelques observations, peu importantes du reste, que sa lecture nous a suggérées.

L'ouvrage de M. Mariette contient deux parties : 1° Une introduction qui occupe les deux tiers du cahier annoncé; 2° une liste des tombeaux de l'ancien empire, découverts à Saqqarah. A cette liste sont jointes quelques planches, donnant des facsimiles soigneusement faits de monuments appartenant à trois de ces tombes, choisies parmi les plus anciennes Si l'on en juge d'après le commencement, la suite de l'ouvrage contiendra la représentation de tous les monuments, provenant des tombeaux énumérés dans la liste indiquée ci-dessus. C'est donc une œuvre de la dernière importance que nous allons voir s'accomplir dans un avenir prochain; les monuments de l'ancien empire étant encore fort peu connus. Une circonstance qui ajoute à la satisfaction que cette entreprise magnifique doit inspirer aux égyptologues, c'est que le successeur de M. Mariette, M. Maspero, dont la science en ce qui concerne le langage et l'épigraphie de l'ancien empire est suffisamment connue, a pris l'initiative de la publication de cet ouvrage important, et préside à son exécution.

L'introduction de l'ouvrage de M, Mariette renferme deux petits chapitres. Le chap. I, est relatif à « la nécropole en général. » A côté d'une description de l'aspect de la nécropole — description dont nous venons de citer quelques phrases. — M. Mariette y discute les titres donnés aux fonctionnaires de ces nécropoles et les dénominations des tombes qu'on lit sur les monuments égyptiens; il a tâché en outre de déterminer le nom primitif de la nécropole de Saqqarah. Quant à ces dernières questions, l'auteur ne nous paraît pas avoir fait avancer d'un pas la connaissance de l'archéologie égyptienne que l'on avait avant l'apparition de son ouvrage. Du reste, pour résoudre ces questions difficiles, il ne nous offre que des hypothèses qui ne sont pas toujours plausibles. Ainsi, par exemple, quand s'appuyant sur les données du Papyrus Abbott, il veut appliquer à la nécropole de Saqqarah les désignations tombales que nous fournit ce même manuscrit pour la *nécropole de Thèbes*; il nous semble quitter le terrain de la saine critique. Un fait que l'on ne paraît pas bien remarquer et qui néanmoins est d'une importance capitale pour l'histoire de la civilisation égyptienne, c'est la différence fort sensible qui existe entre l'art de l'Egypte du Nord et celui du Sud. On a établi avec certitude la chronologie de cette histoire, mais on a oublié de tenir compte des traditions locales. C'est ainsi qu'un savant, *M. Lepsius*, je pense, a inventé le terme de renaissance égyptienne (1) pour l'époque de la XXVIe dynastie [saïte] Ce faisant il n'a tenu compte que des résultats obtenus par l'examen de la chronologie égyptienne. Et cependant, la différence de style qui existe entre l'art des saïtes et celui des grandes dynasties thébaines — chronologiquement bien plus approchées des premiers que les constructeurs de la nécropole de Saqqarah — saute aux yeux de tout le monde. D'un autre côté, si l'on compare l'art de l'époque saïte avec celui de l'ancien empire, et particulièrement celui qui se montre dans les monuments de Saqqarah, on pourra, ce nous semble, s'expliquer les particularités que présentent le premier sans être forcé de recourir au moyen

(1) Parmi les égyptologues plus jeunes M. *A Wiedeman*, dans son histoire d'Egypte s'est fait l'écho de ce genre d'appréciation. [Voir Geschichte Aegyptens von Psametik I, page 127 et suiv.] Même un savant aussi éminent que l'est M. *Erman* parle des « archaisirende Bestrebungen der 26 Dynastie » Zeitschrift 1881, page 42, note). — Du reste, ce n'est pas seulement l'histoire de l'art qui démontre la continuité dès temps, qui ont vu apparaître la nécropole de Saqqarah, et de l'époque saïtique; si l'on se donne la peine de consulter les titres des personnages de la cour saïte et ceux des fonctionnaires enterrée dans la nécropole de Saqqarah, on sera frappé d'un côté de la ressemblance qu'ils présentent entre eux, de l'autre côté par leur dissemblance des titres de l'époque thébaine.

dont usent certains archéologues pour expliquer les transitions entre les trois grands âges préhistoriques, — je veux dire, la supposition de révolutions subites. Du reste, il n'est rien d'immobile sur notre terre, et l'Egypte ne fait point exception à cette règle.

La raison qui m'empêche d'approuver les efforts faits par M. Mariette pour retrouver dans la nécropole de Saqqarah les correspondants des tombeaux thébains, appelés *semer*, *asi* et *χer*, au Papyrus Abbott, est donc que, selon moi, les diversités de construction existant entre les tombeaux de Thèbes et ceux de Saqqarah (1) sont trop grandes pour permettre de supposer que les termes usités pour les uns soient applicables aux autres.— Constatons, en passant, que l'auteur a maintenu la fausse lecture *merha* pour le groupe hiéroglyphique qui correspond au copte *mhau* « tombeau » Aujourd'hui, il ne peut plus exister le moindre doute quant à l'exactitude de la lecture *mahā*, *mhâ* de ce groupe, dont le sens originaire doit être « lieu de la stèle funéraire « (de *hâ* « stèle »). En parlant du passage de l'épitaphe consacrée à l'Apis d'Evergète II, où il est dit qu'en un certain jour se fit « l'ensevelissement de ce dieu auguste Apis-Osiris dans ce *Ap* de *Kakem*, » M. Mariette fait remarquer, que le groupe *ap* (tombe?) ne se rencontrant qu'en cet endroit, ne nous permet pas de saisir le véritable sens de la phrase. Cela est fort possible. Remarquons toutefois qu'il est un groupe hiéroglyphique *âper* « cimetière (2), » dont *âp* pourrait fort bien être le rejeton ptolémaïque. Et si l'on admet cela, on pourrait aller plus loin encore et comparer le passage en son entier avec certaines expressions consacrées pour d'autres époques; par exemple, celle-ci qui appartient à l'âge de la XIIe dynastie. « C'est ici le *tombeau* que je me suis construit dans le *nome d'Abydos*, etc. » On arriverait ainsi à cette conséquence que *ap* désignant le tombeau, *Kakem* doit être le nome, où ce monument a été érigé. Mais en ce cas il faudrait nécessairement supposer que l'ancien nome de *Kakem* contenait la nécropole de Saqqarah, au moins à l'époque de Ptolémée-Evergète. Sur ce point, nous différons donc considérablement d'avis avec M. Mariette, qui croit que κωχώμη — nom, qu'il rapproche à l'exemple de M. Brugsch, de l'égyptien *Kakem* — « a dû être tout au moins le nom d'une des parties de la nécropole de Saqqarah. » Du reste, la question est au nombre des plus difficiles que comporte l'archéologie égyptienne.

(1) L'auteur, sans doute avec raison, fait remarquer que ces diversités peuvent se ramener au même principe: mais le génie qui préside à la formation d'une langue ne fait aucun cas des *systèmes*.

(2) Papyrus Harris. n° 1, page 77, ligne 3, ce groupe ne se retrouve pas au dictionnaire de M. Brugsch. Peut-être faut-il le transcrire autrement que je l'ai fait?

Le second chapitre de l'ouvrage de M. Mariette est consacré aux « diverses formes de sépultures en usage à Saqqarah. » L'auteur en distingue deux grandes classes: celles des pauvres, qui n'offrent que fort peu d'intérêt à l'archéologue, et les tombes monumentales qu'il ramène à deux types : *pyramides* et *mastabas*.

La description générale qu'il nous donne des pyramides renferme plusieurs observations instructives, quoi que rien de véritablement nouveau y soit relevé. Comme on sait, M. Mariette — jusqu'aux derniers moments de sa vie laborieuse — n'avait point entrepris d'ouvrir les pyramides de Saqqarah. Voici les causes qu'il donne à cette abstention volontaire. « En premier lieu les pyramides de Saqqarah n'ont qu'une importance très-secondaire, comparées aux gigantesques monuments de Dashour et de Gyzeh. En second lieu, elles ont été violées, selon toute vraisemblance, sinon par les Egyptiens, au moins par les premiers chrétiens et les Arabes du temps des Califs. En troisième lieu, l'intérêt de l'entreprise est nul, puisqu'on est à peu près certain que la chambre intérieure de la pyramide n'a pas d'inscription et que le sarcophage est sans (sa momie) (1) ce qui fait que le nom même du fondateur de la pyramide sera tout aussi inconnu après qu'avant l'opération. En quatrième lieu enfin, soit à cause de la masse énorme des pierres à remuer, soit en certains cas à cause du peu de solidité de la construction qu'on peut craindre de voir s'ébouler à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur, l'exploration d'une pyramide offre pour les travailleurs des dangers que ne compense point l'importance des résultats espérés. »

Les découvertes que la science égyptologique a enregistrées pendant l'année qui vient de se passer (2) nous ont montré tout ce qu'il y a de hazardé et d'inexact dans les considérations du savant égyptologue. Elles ont toutefois cet avantage qu'elles nous mettent à même

(1) Le mot entre crochets a été inséré par l'éditeur. Pourtant « inscriptions » nous aurait paru mieux convenir au fond du passage.

(2) Voir *Brugsch* dans la Zeitschrift 1881, page 1 et suiv. : « Zwei Pyramiden mit Inschriften » (von Saqqarah) — D'après M. Brugsch, c'est après avoir reçu l'exhortation formelle de M. Mariette, qui était alors étendu sur son lit funèbre, de se rendre sur la place des fouilles, qu'il a pu faire son importante trouvaille. Il semble donc que vers les derniers jours de sa vie Mariette ait changé d'avis, par rapport aux pyramides de Saqqarah. — Comp. aussi *Schiaparelli*, Il libro dei funerali, I. Turin 1882, prefazione, où l'auteur nous fait savoir qu'il a eu « la grande fortuna di conoscere le iscrizioni della piramide di Unas, riaperta dal *Maspero* nel principio dell' anno corrente (1881) — iscrizioni che contengono parecchi passi notevolissimi del *Libro dei funerali*. » La pyramide d'Unas appartient aussi au groupe de Saqqarah.

d'apprécier à leur vraie valeur les efforts tentés par le successeur de M. Mariette à l'effet d'arracher aux pyramides leurs secrets si longs temps cachés.

Le § qui dans l'ouvrage de M. Mariette est relatif aux *Mastabas*, nous donne une étude approfondie sur les caractéristiques de cet ordre de tombeaux, leur mode de construction et leurs divers types. Quiconque a lu le mémoire qu'a publié, il y a 14 ans, M. Mariette dans la Revue Archéologique (et dont le titre est : « Sur les tombes de l'ancien Empire ») trouvera certainement des ressemblances (1) entre ce dernier l'ouvrage et celui, dont nous nous occupons ici. Nous ne nous tromperions guère si pour expliquer ces ressemblances nous disions que l'un est l'autre avec des additions complémentaires, en d'autres termes que le mémoire de 1868 a servi de canevas à une partie de l'ouvrage qui vient de paraître. Nous n'avons pas a insister plus particulièrement sur ces additions qui, comme tout le reste, portent l'empreinte de l'esprit judicieux et perspicace du regretté maître. L'égyptologue voudra les étudier et les mettre à profit. Bornons-nous à constater l'origine du nom de Mastaba en rapportant les propres paroles de M. Mariette. Voici ce qu'il en dit (p. 22) :

» On appelle en arabe مصطبة, pluriel مصاطب, la banquette ou l'estrade construite en pierre, qu'on voit dans les rues égyptiennes en avant de chaque boutique. On étend un tapis sur le *mastaba* et le client s'y assied pour traiter des affaires le plus souvent à côté du marchand. »

« Il existe dans la nécropole de Saqqarah un tombeau qui a dans ses proportions gigantesques la forme d'un *Mastaba*. Les habitants du voisinage le nomment *Mastabat-el-Farâoun*, «le siège de Pharaon,» croyant qu'autrefois un Pharaon s'y asseyait pour rendre la justice. »

» Or les tombes memphites de l'Ancien-Empire qui couvrent en si grand nombre le plateau de Saqqarah sont toutes construites dans des proportions plus ou moins réduites sur le type du *Mastabat-el-Farâoun. De là le nom de Mastaba que, dès le commencement, dans la nécropole de Ṣaqqarah, nous avons donné à ce genre de tombeaux.* »

La liste complète des tombeaux de l'ancien empire découverts à Saqqarah telle que M. Mariette l'a dressée et insérée vers la fin du

(1) En comparant les deux ouvrages, nous avons constaté que des pages entières sont parfaitement identiques. Cela nous a permis de réctifier deux ou trois mots de l'ouvrage présent. A la page 27 le mot « triste » (que l'éditeur a fait suivre d'un point d'interrogation) est exact, le point d'interrogation doit donc être éffacé. Deux fois dans le courant de l'ouvrage (page 24, l. 1 et page 30, l. 5) l'éditeur a cru devoir lire *unie*. L'original porte sans doute *nue*. Ce sont là les seules erreurs d'impression que j'ai pu relever.

présent volume, compte 138 numéros, distribués, suivant leur âge relatif, en 6 catégories. Les planches qui terminent le cahier nous donnent les inscriptions de trois de ces tombeaux, considérés avec un quatrième, comme les plus anciens de l'Egypte, c'est-à-dire du monde entier. L'exécution de ces planches est au-dessus de toute louange. Le procédé qu'on y a appliqué est celui de la photographie unie à la calque.

Critiquer un ouvrage, dont l'auteur n'a pu faire la révision dernière, est toujours chose délicate, à plus forte raison quand l'ouvrage en question traite de l'égyptologie, science qui est en progrès quotidien. Cette considération enlève nécessairement à plusieurs de nos remarques toute leur portée. Et si quelqu'un a droit à tous les égards de la part des critiques, c'est bien M. Mariette, car il n'est personne qui ait autant mérité que lui de l'archéologie égyptienne. On voit cela surtout, quand on examine ses mémoires. Car pour en apprécier la valeur c'est toujours de quelqu'un de ses travaux antérieurs qu'il faut partir. Lui seul nous en donne la clé.

Karl Piehl.

Revue Egyptologique, 1re année, 1880 (1).

Le recueil sur lequel j'appelle aujourd'hui l'attention du lecteur paraît jusqu'ici avoir, non pas une spécialité rigoureuse, mais un objet distinct, dans l'ensemble des travaux de l'égyptologie. M. Brugsch est, comme on sait, le principal créateur des études démotiques, et M. Révillout en est surtout le promoteur en France. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que, dans la nouvelle Revue qu'ils dirigent, la plus grande place soit donnée aux documents et questions qui concernent ce qu'on appelle la basse époque et ce qui l'avoisine, c'est-à-dire les périodes saïtique, persane, ptolémaïque et romaine.

Ce ne doit point être une cause de défaveur. La grande abondance des textes divers qui appartiennent à la première et à la troisième de ces périodes nous permettent de les approfondir avec une étendue et une précision qui n'appartiennent qu'à un petit nombre d'époques dans l'histoire ancienne de l'Orient ; et, pour nous, occidentaux, ces textes ont un motif d'intérêt particulier, puisqu'il nous font connaître l'Egypte d'abord au moment où elle va entrer, puis au temps où elle vient d'entrer définitivement en relation intime avec la civilisation grecque. Ils nous permettent en conséquence de pénétrer à fond dans la connaissance des éléments qui se combinent pour former l'administration alexandrine et le syncrétisme religieux.

(1) Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Il ne peut être question ici d'analyser les différents articles d'une Revue : il suffit d'en faire connaître les principaux objets et d'en indiquer les conclusions les plus importantes. Ces objets peuvent se grouper sous cinq désignations : histoire politique, législation, doctrines religieuses et philosophiques, géographie et enfin lexicographie. Les articles compris dans le premier groupe concernent exclusivement ici la chronique démotique d'Amasis et la chronologie des Lagides. L'extrait de la chronique démotique qui est examiné à fond dans ce premier volume est mis, par M. Révillout, en regard du récit d'Hérodote concernant Amasis, récit auquel il accorde une grande valeur, au moins comme peinture de mœurs et de caractère. L'auteur grec n'est pas contredit par la chronique nationale; mais celle-ci complète son récit sur un point fort important. Elle dit, en effet, qu'Amasis « accorda aux mercenaires grecs les meilleurs terrains des temples de Memphis, de Bubastis et d'Héliopolis. On comprend combien fut grande l'indignation des prêtres égyptiens... Ils en appelèrent à la justice. Mais le roi... fit examiner l'affaire par son conseil d'état, qui réduisit les plaignants au silence. Les pauvres prêtres furent donc obligés de ronger leur frein, en se bornant à noter, sur leurs registres, l'estimation du tort que leur causait l'usurpateur (1). » Telles sont, en effet, les conclusions que l'auteur paraît autorisé à tirer de deux paragraphes du texte démotique, traduits par lui et contenant, l'un, une allusion à cet événement, l'autre, le récit du jugement même du conseil, avec l'évaluation en argent du tort subi par les temples (2). L'auteur tire la même conclusion du long récit contenu dans l'inscription de la statuette naophare du Vatican, dont M. de Rougé a, depuis de longues années déjà, donné connaissance au monde savant et dont M. Révillout donne ici le texte (3), avec la traduction de M. Brugsch légèrement modifiée. Selon lui (4) les étrangers expulsés du sanctuaire de Neït, par Cambyse, avant sa folie, sur la demande du prêtre auteur de cette autobiographie, c'étaient les descendants des Grecs d'Amasis. — Le dernier fascicule de 1880 contient un morceau relatif à la littérature demi-sacrée, demi-patriotique tracée sur le revers du papyrus; mais, comme cette étude est continuée en 1881, j'omettrai, pour le moment, de m'y arrêter.

Des papyrus d'une famille thébaine, qui s'étendent depuis la fin de la domination persane jusqu'à la 20e année de Ptolémée III, fournissent, au moyen de leurs dates, des renseignements intéressants sur l'abdication de Soter, sur le nom véritable de son père, dont Lagos (le lièvre) n'était que le surnom, sur l'introduction successive des sacerdoces de cette dynastie et par conséquent des apothéoses royales, enfin sur des succès militaires de Philadelphe, antérieurs à l'an 21 de son règne et inconnus jusqu'ici (1).

La partie juridique des travaux de M. Révillont dans cette Revue a surtout pour objet la condition civile des femmes mariées et les avantages énormes qui leur étaient faits par la loi égyptienne (2), en opposition sur ce point avec celles de tous ou presque tous les peuples de l'antiquité. Cependant le divorce existait, et par conséquent, si la femme était respectée dans sa condition *civile*, la sainteté du mariage demeurait atteinte et avec elle le respect *moral* de l'épouse. Par une bizarre anomalie avec l'esprit de cette législation, le droit de divorce appartenait au mari seul, sous le règne des premiers Lagides, (du moins dans le droit provincial des contrats thébains), mais à des conditions onéreuses, qui paraissaient avoir pour but de détourner les Egyptiens d'user de ce pouvoir, tandis que plus tard nous voyons la faculté du divorce non pas *étendue*, mais *réservée* exclusivement à la femme, d'après un contrat *memphite* de l'an 40 d'Evergète II; un contrat thébain, de l'an II de Philométor, sert en quelque sorte de transition entre ceux de l'ancienne époque et celui de Memphis, » en reconnaissant ce droit au mari et à la femme, tout en laissant subsister les conditions imposées au mari dans le premier cas (3). La séparation de biens, le régime dotal, celui de la communauté, la légitimation par mariage subséquent, l'hypothèque légale des femmes, les donations entre époux étaient admis dans la législation égyptienne au moins de la basse époque. Des détails étendus sont donnés, dans cette dissertation, sur ce régime hypothécaire, réglementé en faveur de l'épouse; quant à la donation entre époux, elle était toujours permise, mais non sujette à des règles spéciales, parce qu'au point de vue légal, du moins dans cette période, l'*autorité* maritale n'est reconnue qu'à partir d'un décret de Ptolémée Philopator.

Les croyances et doctrines de l'Egypte sont ici l'objet de quelques notes intéressantes; on n'y trouve cependant rien qui ajoute aux connaissances que nous possédions déjà sur les principes de la religion égyptienne, et deux de ces études n'étant qu'accessoirement doctrinales, je dois les réserver pour les dernières parties de cet article.

(1) *Revue égyptol.* 1ere année, p. 57. Voyez, *Revue critique internationale* (1881), p. 138, de quelle façon Amasis substitue graduellement son règne au règne insensé d'Apriés.
(2) *Rev. ég.*, p. 59-60.
(3) *Ibid.*, p. 72-8.
(4) *Ibid.*, p. 71.

(1) *Ibid.*, p. 2-22, 182-7.
(2) *Ibid.*, p. 98-138.
(3) *Ibid.*, p. 87-97.

Comme texte religieux, M. Révillout publie (1), avec une traduction, la stèle 152 du Louvre, contenant, dans des prières pour le défunt, l'expression des terreurs éprouvées à la pensée de l'autre vie, mais, comme le commentaire est réservé à l'année suivante et que ce texte a grand besoin de commentaire je surseois à en parler plus longuement. Viennent ensuite les *Entretiens philosophiques d'un petit chacal kouphi et d'une chatte éthiopienne*, « le seul livre vraiment philosophique que nous possédions en égyptien, » dit M. Révillout (2), qui en a commencé l'analyse détaillée. Il faut ajouter que l'intérêt en est, si non atténué, du moins transformé par cette considération que c'est un écrit démotique *de l'époque romaine* (pap. 38a de Leyde), et dont par conséquent la philosophie peut fort bien n'être pas originaire de l'Egypte. M. Révillout lui-même avoue (3) que ce livre « nous peint cet état d'incertitude qu'avaient fait naître les influences grecques, syriennes et indiennes, en lutte avec les traditions égyptiennes. » Malheureusement, outre des lacunes dans la suite des développements, ce texte est mutilé par la perte du début et de la fin (4), en sorte qu'il peut être téméraire d'en indiquer l'esprit général, puisque nous n'en avons pas la conclusion. M. Révillout signale néanmoins, dans la thèse du chacal, vivement repoussée d'abord par son interlocutrice, un panthéisme fataliste. Cela ressemble, en effet, beaucoup à du fatalisme, et même à celui de Luther : « Le bien et le » mal que l'on fait sur la terre, dit le chacal philosophe, c'est Ra » qui le fait recevoir, en disant : que cela arrive (5) ; » pour le panthéisme cela me paraît moins clair dans les extraits donnés jusqu'ici; mais il faut attendre la suite.

Revenons à une époque plus égyptienne. M. Révillout, rappelant la réclusion volontaire de Ptolémée, fils de Glaucias dans le Serapeum de Memphis (au temps de Philométor) et les songes qu'il raconte dans un des manuscrits grecs qu'il nous a laissés, rapproche de ce dernier document un manuscrit démotique dont un des frères de ce Ptolémée est l'auteur et qui contient un récit semblable (6), confirmant ainsi l'importance superstitieuse qu'ils y attachaient. Mais ce qui est plus intéressant, pensons-nous, ce sont d'autres fragments démotiques, au revers desquels l'un des deux frères avait inscrit des comptes de dépenses, et qui par conséquent devaient faire partie de leur bibliothèque. M. Révillout en fait plusieurs citations; elles

(1) P. 141-3.
(2) P. 143-4.
(3) P. 154.
(4) *Ibid.*
(5) P. 159.
(6) P. 161-2.

contiennent des maximes de morale élevées et délicates (1), très supérieures à celle de la Grèce à la même époque, et qui souvent peuvent soutenir la comparaison avec les plus beaux passages de la *confession négative* du Rituel funéraire égyptien.

Bien différents sont les textes contenus dans le papyrus 65 de Leyde et qu'analyse la *Revue*. Ils traitent l'un d'artifices magiques pour produire chez un ennemi le malaise de la fièvre (2), l'autre de la fabrication d'un philtre, pratique en partie immonde et dont l'auteur n'ose traduire qu'en latin certains détails. Notons d'ailleurs quant à ce manuscrit de très basse époque, qu'il rappelle, dans une menace à Osiris ou dans une invocation à Set, les formules dont parle Porphyre; un ancien procès, bien connu aujourd'hui des égyptologues (3) et remontant jusqu'à la XXe dynastie, nous apprend qu'un livre magique fut employé dès cette dernière époque pour une conspiration de palais, et qu'on y faisait emploi de *figures de cire* (4) pour envoûtement comme au moyen-âge, ainsi que d'*écrits d'amour (s'ai-u en meri)* (5).

Quant aux articles géographiques, si bien à leur place dans une revue à laquelle collabore M. Brugsch, ils sont, pour cette première année, au nombre de deux. L'un n'est guère susceptible d'analyse : il s'agit surtout de déterminer, dans Thèbes, la place de la maison qui fut l'objet du procès d'Hermidas; l'autre, bien plus important, ce me semble, est l'étude d'un texte où le savant égyptologue a retrouvé le nom égyptien de l'ancienne Maréotis.

Ce texte appartient au papyrus 3079 du Louvre, contenant, avec le rituel funéraire de Zaho, l'un des plus complets qui existent, un appendice déjà reconnu par M. Devéria comme étranger au Todtenbuch, et signalé par M. Pierret comme renfermant des notions pré-

(1) P. 162-3.
(2) P. 168-9.
(3) Le *Papyrus judiciaire de Turin*, traduit et commenté par M. Devéria — une note de M. Révillout (p. 165) y renvoie.
(4) M. Chabas, dans son étude sur le Papyrus magique Harris, en 1860, où il cite un fragment relatif à ce procès, traduisait *retu en menh* par *homme de menh*, (p. 170), considérant ce dernier mot comme un nom mythologique, quoiqu'il reconnût ici une pratique d'envoûtement, mais le déterminatif me parait décisif en faveur de l'interprétation préférée par M. Révillout — voyez aussi le vocabulaire de M. Pierret (p. 213-14) et le mot copte *mouth*, cire.
(5) M. Devéria traduisait : « des figures de cire en des écrits de souhaits (ou talisman) ; » mais il continue par ces mots : qu'il fit emporter par la main de « l'employé Adirma (ou A doram) pour éloigner l'une des servantes et » pour ensorceler les autres. » M. Chabas, *ubi supra*, avait traduit : écrits d'amour. »

cieuses pour la géographie de l'Egypte ancienne (1). Dans une lamentation sur la mort d'Osiris, qui appartenait aux rites du mois de Choiak, on y énumère les districts où le deuil de ce dieu était célébré. On savait, nous dit M. Brugsch, qu'il y avait un serapeum dans chaque nome; et, si la série donnée ici n'est pas tout à fait la même que dans la liste officielle des provinces, cela tient à ce que les lieux où florissait le culte de Set, ennemi d'Osiris, étaient exclus de la première par une raison de convenance; on les avait remplacés par des districts supplémentaires (2). Or, en même temps qu'il fait connaître une localité du nom de Ha-war (3) comme étant celle où était situé le serapeum du nome Libyque (en égyptien *Ament*, l'occident), nome dont le chef-lieu était *Amu* ou *Hapi* (l'Apis de Ptolémée (IV, 5 § 4-5), le papyrus mentionne, dans ce même nome, un lieu nommé Pa-mar (ou plutôt Pa-mar-ti), avec le double déterminatif du *pays* et de la *ville*, ce que l'auteur trad uit par : la (ville) de la contrée du lac (4). C'est évidemment la Maréa de l'histoire.

Qu'on me permet ici une remarque incidente. Le τ paraît un suffixe dans le nom du nome Μαρεώτης, comme dans ceux du Saïte, du Sebennyte, etc., etc. Mais il se trouve, je viens de le dire, dans le nom *égyptien* de la ville que Ptolémée appelle aussi Μαρτεῦτις et non Maréa (*Ibid.* § 32). C'est que *Mar* ou *Mer* signifie *lac* ou *bassin* (dans le sens géographique du mot).

Ce fut donc probablement le lac Mareotès qui donna directement son nom au district que le texte égyptien comprend dans le nome Libyque et que Ptolémée en distingue, tandis que Mar-ti était le nom de la ville.

M. Brugsch (5) reconnaît un complément de démonstration et un renseignement nouveau dans un autre texte, où la déesse Sekhet est dite à la fois *reine de Mar* (ti), ici encore avec le double déterminatif de la contrée et de la ville, et *première du pays de Thehen*, dans lequel il signale le canton de Τενεῖα, qui, selon Ptolemée (Ibid. § 24), était la partie maritime du nome Maréote. Enfin un autre document des temps Ptolémaïques, cité un peu plus loin par M. Brugsch (6) et qui se rapporte à la croyance que les défunts justifiés pouvaient circuler sur la terre, donne le nom de Pi-met, cette fois comme nom du nome lui-même, ainsi que son orthographe le constate;

(1) P. 37 de la *Revue égyptologique*.

(2) P. 34.

(3) Différente, bien entendu, de l'Avaris de Manéthon, qui se trouvait dans le Nord-Est de l'Egypte.

(4) P. 37-8, et 39-40.

(5) P. 37-8.

(6) P. 41.

On ne lit plus ici Mer-ti; le t final n'est que l'article féminin et la première syllabe est exprimée par le plan de la demeure et non plus écrite phonétiquement, comme elle l'était plus haut.

Il me reste à parler, en quelques mots, d'un autre article (3) purement philologique en apparence, celui dans lequel M. Brugsch démontre par une série de rapprochements et d'exemples que le mot *Adon* signifie, *se substituer*, *tenir la place*, et par suite *lieutenant* (du roi), gouverneur d'une ville ou d'une province. On comprend quelle importance cet éclaircissement peut avoir pour l'intelligence de textes historiques, et aussi de textes religieux, puisque la diversité des noms mythologiques dans l'identité des personnages ou des rôles est un fait capital dans la mythologie égyptienne. Les exemples donnés par l'auteur appartiennent à ces deux ordres d'idées, et, comme il arrive souvent dans les discussions de textes présentées par des hommes de cette valeur, un article dont l'objet direct est philologique donne lieu à d'amples éclaircissements, utiles pour la connaissance générale de l'antiquité.

Aux études que M. Révillout a publiées dans sa Revue sur les temps ptolémaïques se rattache tout naturellement la découverte qu'il a faite d'un royaume thébain, parmi les adversaires de Ptolémée Epiphane.

Dès novembre 1877, M. Révillout avait constaté, dans la *Revue archéologique*, à l'aide de deux papyrus démotiques, récemment rencontrés par lui, que la prise de Cynopolis et la soumission des révoltés dont parle Polybe devaient réellement appartenir à des dates bien différentes du même règne, données, l'une avec précision par l'inscription de Rosette, l'autre avec approximation par l'historien grec, et néanmoins n'étaient pas des faits isolés l'un de l'autre. La révolte de la Thébaïde existait déjà lors de la campagne victorieuse contre les rebelles de la Basse-Egypte, et l'intervalle de 17 ans ou environ, entre les événements indiqués n'avait pas été une période paisible, les deux papyrus appartenant l'un à l'an 4, l'autre à l'an 14 de règnes dissidents. La place de ces règnes dans l'histoire de l'Egypte grecque est donnée, au moins pour l'un d'eux, par la mention d'un *notaire*, classe d'agents qui n'exista qu'à partir du règne de Ptolémée III. De plus la multiplicité des dynastes insurgés, résulte de Pol ybe et de l'inscription de Rosette; et surtout la mention expresse des troubles de la Thébaïde se trouve dans le procès d'Hermias. La désignation d'une période de 88 ans entre le commencement de ces troubles et le plaidoyer de l'avocat, nous reporte, pour ceux-là, au temps même où Epiphane succédait à son

(1) P. 22-32.

père. Enfin, il y eut, l'an 19 du règne, une extension de la puissance royale et de l'apaisement du pays, puisqu'un texte de Philae constate que, cette année là même, le roi rendit un décret d'amnistie.

J'ai dû analyser, bien qu'elle remonte à quatre années, la partie de cet article qui se rapporte à l'insurrection thébaine, parce que les articles postérieurs de la *Zeitschrift für Ægyptische sprache-und Alterthumskunde* (1878-9) et la brochure de M. Auguste Baillet (*le roi Horemhou et la dynastie thébaine*, au IIIe siècle *avant notre ère*, 1879), sur lesquels je voudrais appeler l'attention du lecteur, n'en sont que des compléments; cette brochure étant d'ailleurs de beaucoup la plus étendue, c'est elle que je vais étudier, après avoir rappelé seulement deux choses : 1° que M. Brugsch, dans la Zeitschrift de 1878, avait lu Hor-sat le groupe démotique exprimant le nom du prince thébain que l'auteur français avait nommé Hor-hotep et que M. Révillout lui-même s'est arrêté, en 1879, à la lecture Hor-mechiou Harmachou, acceptée enfin, par M. Brugsch lui-même; 2° que l'auteur allemand a signalé une interruption dans les travaux du grand temple ptolémaïque d'Edfou, précisément pendant les années où ce pouvoir rival domina dans la haute Egypte, depuis l'an 16 *de Philopator* (1) jusqu'à l'an 19 d'Epiphane, désigné, dans le texte monumental, comme étant l'année même de la pacification : c'est aussi ce que M. Révillout avait conclu du plaidoyer cité plus haut.

M. Baillet, après avoir rappelé et même exagéré la reconnaissance due aux larges explorations de M. Révillout dans les documents démotiques (2), après avoir dressé un tableau de ces explorations, expose et s'attache à justifier la lecture Hor-meh pour le nom royal en question, lequel, avec de légères variantes, se retrouve dans trois papyrus. Il maintient d'ailleurs la lecture Aukhtou pour le roi dont un autre document nomme la 14e année. Il appuie ensuite par diverses preuves l'assertion que Hor-meh était prince de Thèbes. Puis il réduit, ainsi qu'il convient, la somme des 28 années mentionnées dans les contrats en question, les années 4 se rapportant toutes à un même règne et par conséquent le nombre total *réel* 4+14 (3) nous permettant de nous mouvoir à l'aise entre les dates extrêmes de l'insurrection du Sud. La soumission de l'an 24 ou 25 devait concerner l'Egypte moyenne. Si d'ailleurs on demande comment la pacification définitive de l'Egypte centrale peut avoir été postérieure à

(1) L'inscription de Rosette dit aussi que, dans la Basse-Egypte, l'insurrection avait commencé sous ce prince.

(2) Il paraît oublier que la *Grammaire démotique* est l'œuvre de M. Brugsch, et que son grand dictionnaire est à la fois hiéroglyphique et démotique.

(3) Encore sont-ce des années caves.

celle de Thèbes, quand le gouvernement résidait à Alexandrie, je répondrai que les chefs nommés par Polybe peuvent s'être soulevés de nouveau après une première pacification, et que telle fut peut-être la cause de la rigueur excessive déployée à leur égard par le pouvoir et blâmée par Polybe.

M. Baillet saisit, d'ailleurs, toutes les occasions d'éclairer par des rapprochements les détails des textes originaux. C'est un service qu'on ne doit jamais oublier de rendre à la science, car, si la certitude de nombreux résultats acquis dans la philologie égyptienne est et demeure incontestable, il est certain aussi que cette science n'est point achevée, (en admettant même qu'une science le soit jamais). Chaque détail philologique éclairci ou rectifié peut devenir, dans un an ou dans vingt ans, l'instrument d'une découverte précieuse. Enfin la place historique de ces règnes a fourni à M. Baillet l'occasion de dresser un tableau généalogique et chronologique de diverses familles de notaires, tableau qui pourra devenir fort utile pour le classement de documents rédigés par eux et dont les dates de règnes, seraient déchirées. Les lois invoquées, au moins par allusion, dans ces documents, pourront fournir de nouveaux renseignements sur la législation de l'Egypte macédonienne et leur classement, servir à l'histoire de cette législation.

Félix Robiou,
Professeur à la Faculté des lettres de Rennes.

TROIS TRAITÉS D'AVICENNE SUR L'AME,

DÉCRITS PAR A. F. VAN MEHREN.

Tre Afhandlinger af Avicenna om Sjœlen, beskrevne af A. F. van Mehren. *Aftryk af Oversigt over d. K. D. Vidensk.* Selsk. Forhdl. 1881.

M. van Mehren continue avec persévérance et succès ses recherches sur la philosophie arabe; les résultats en seront accueillis par le monde scientifique avec toute la faveur qu'ils méritent. Il n'y a pas longtemps encore qu'il a publié une étude pleine d'intérêt sur la correspondance du philosophe soufi Ibn Sabin avec l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen. Actuellement l'attention du savant danois se porte sur la philosophie d'Avicenne, principalement sur sa doctrine de la nature de l'âme et nous sommes convaincus que les travaux de M. van Mehren contribueront puissamment à éclaircir les questions qui se rapportent à l'origine du mouvement philosophique en Arabie. Avicenne est mieux connu en Europe que maint philosophe européen d'un mérite supérieur et on ne s'explique pas trop à quoi il faut attribuer cette célébrité. Dans la réputation d'Avicenne quelle

l'Europe l'existence dans les îles du Nippon, d'un système graphique primitif, indépendant de toute influence chinoise : elle ne fait plus de doute aujourd'hui, et plusieurs érudits japonais ont publié dans ces derniers temps de nombreux travaux sur ce sujet. Ces travaux, M. de Rosny les a attentivement examinés, et tout en reconnaissant leur très-haute valeur scientifique et l'incontestable autorité de leurs auteurs, en tête desquels il faut citer M. *Arata Atsutane*, il en critique les conclusions, et se refuse à voir dans cette écriture antique, ou *Sin-zi*, l'œuvre du génie japonais.

L'analogie, pour ne pas dire l'identité, que présente cette écriture avec l'alphabet coréen est évidente. Mais tandis que M. Arata prend texte de cette ressemblance pour prétendre que ce sont les Coréens qui ont emprunté leur écriture à leurs voisins des îles, l'inverse semble beaucoup plus vraisemblable à l'orateur : selon lui, toutes les probabilités sont en faveur de cette dernière hypothèse, et la plupart des argument qu'invoque le savant exégète japonais à l'appui de sa thèse lui paraissent dénuer de tout fondement solide et incapable de supporter la discussion.

En outre, si l'on rapproche cette écriture *Sin-zi* ou l'alphabet coréen de l'alphabet dêvanâgari, on constate que l'une et l'autre sont une déviation directe de l'écriture hindoue. Mais cet indice n'est pas le seul, et, reprenant l'étymologie du mot *Kana* qui, en japonais, désigne l'écriture, il fait voir que ce mot dérive non pas de *Kari na*, comme on l'avait admis jusqu'ici, mais bien plus vraisemblablement de *Kami* ou *Kamu na*, contracté en *Kan-na* par une transformation familière à quiconque possède quelques notions de japonais. Or, *Kami na* serait l'exact équivalent du sanscrit *dêva nâgarî*, chacun de ces deux mots indiquant respectivement dans les deux langues « les caractères des Dieux. » C'est là une preuve nouvelle et convaincante des affinités indienne de l'écriture japonaise, ce qui exclue toute possibilité de lui assigner comme veut le faire M. Arata, une origine indigène. Car, malgré la meilleure volonté, les savants qui soutiennent que ce système graphique a été inventé au Japon et introduit ultérieurement en Corée, ne sauraient prétendre aussi que l'Inde le lui a emprunté à son tour !

En résumé, si les problèmes relatifs à l'archéologie et à la paléographie japonaises ne sont pas encore résolus, il est permis d'espérer, maintenant qu'ils sont portés sur leur véritable terrain, et vers leur solution prochaine.

(A continuer).

ERRATUM.

A la note 2, page 292 du *Muséon*, j'ai commis une erreur que je me permets de rectifier. Le groupe hiéroglyphique, y mentionné d'après le papyrus Harris n° 1, doit se lire *ȧn*. A la même occasion, je crois devoir révoquer en doute l'existonce d'un mot *ăp* « tombé ; » je serais plus disposé à lire *ă* « demeuré, » la barre verticale de ce groupe ayant quelquefois une forme qui ressemble au *dé (p)*. Du reste. la remarque de M. Mariette que voici « le groupe *ăp* ne se rencontrant qu'en cet endroit » (= dans l'épitaphe consacrée à l'Apis d'Euérgète II) n'est pas exacte. Comparez *la stèle de Pranchi*, ligne 115 : *aapensebtihat*, selon la lecture de M. E. de Rougé. Je me garderai bien de me prononcer sur le site de cette dernière localité.

Stockholm, le 17 juin 1882.

KARL PIEHL.

ESQUISSES MORPHOLOGIQUES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA NATURE ET L'ORIGINE DE LA FLEXION INDO-EUROPÉENNE, PAR V. HENRY.

(Suite).

III.

Le rôle de l'accentuation dans les apophonies en général étant acquis au débat, examinons le rôle qu'elle a pu jouer dans l'ablaut indo-européen en particulier.

Dans certaines conditions très-précises, le phonème E, substratum radical, disparaît, et la racine est dite réduite ; le coefficient, de simple adjuvant semi-vocalique qu'il était auparavant, devient voyelle proprement dite, et semble dès lors la voyelle radicale, ce qui a fait illusion aux grammairiens indiens, et par suite aux philologues occidentaux qui ont suivi leurs données (1). Ainsi les divers types de racines pris pour exemples ci-dessus, deviennent respectivement en se réduisant :

1° PET — PT, sans voyelle, en tant du moins que la facilité de la prononciation le permet, gr. ἐ-πτ-ό-μην, ἐ-σχ-ο ν, (δί-) φρ-ο-ς, etc ;

2° STE*a* — ST*a*, gr. ἔ-στη-ν στα-τό-ς ;

3° RE*i*K — R*i*K, gr. λείπ-ω ἔ-λιπ-ο ν ;

4° BHE*u*G — BH*u*G, gr. φεύγ-ω ἔ-φυγ-ο-ν ;

5° PE*n*DH — P*n*DH, gr. πένθ-ος ἔ-παθ-ο-ν ;

6° TE*r*P — T*r*P, gr. ταρπ-ώ-μεθα (2), etc.

(1) S'il était nécessaire de justifier l'abandon complet de la théorie surannée du guna, il ne faudrait que renvoyer au livre de M. de Saussure, et notamment à l'argumentation de la p. 124.

(2) On sait que la nasale sonante indo-européenne devient en indo-éranien et en grec *a*, en latin *en* (*em*), et que la vibrante-voyelle, restée *rfl)*-voyelles en sanskrit, devient en grec αρ (ρα, αλ, λα) et en latin *or* (*ul*).

„ en être considéré comme l'inventeur, qui semble en avoir fixé les lois, qui „ fit même école et eut de nombreux imitateurs. » Pour rendre son étude complète, il recherche ce qu'était la critique d'art avant Philostrate, et ce qu'elle est devenue après lui.

L'auteur a joint à son étude la traduction d'un choix de *tableaux* de Philostrate l'ancien ; et ne voulant pas séparer les disciples du maître, il en a ajouté quelques autres de Philostrate le jeune, de Choricius et de Marcus Eugénicus.

6. ERNEST CURTIUS, *histoire grecque traduite sous la direction de* A. BOUCHÉ-LECLERCQ. Tome IVe. Paris, 1882, Leroux.

Nous avons parlé dans un numéro précédent du *Muséon* des trois premiers tomes de cette importante traduction. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui à nos lecteurs la publication du tome quatrième, dans lequel la période si diversément agitée et si confuse qui s'étend de 404 à 362 est analysée de main de maître. La traduction de ce volume est due à la plume de M. B. Auerbach, professeur au lycée de Belfort.

M. Bouché-Leclercq nous promet un atlas pour l'histoire grecque de E. Curtius, comprenant 20 cartes, des plans de villes et de batailles, des listes généalogiques, des tableaux chronologiques, etc., et coûtant 10 frcs.

7. *Histoire de la divination dans l'antiquité*, par A. BOUCHÉ-LECLERCQ, *professeur à la Faculté de lettres de Montpellier, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris.* 4 vol. Paris, Leroux, 1882. Prix : 40 frcs.

« La divination, dit M. Alfred Maury, a occupé une si grande place dans l'existence des Grecs et des Romains, elle a donné, chez eux, naissance à tant de pratiques et de superstitions, elle a exercé une influence si notable sur leurs habitudes et leurs déterminations, que son histoire peut fournir matière à bien des livres. On ne s'étonnera donc pas que M. Bouché-Leclercq ait consacré quatre volumes à un tel sujet. » Ce savant ouvrage mériterait un compte rendu étendu qui en fît valoir toutes les précieuses qualités et qui déterminât la part d'originalité qui revient à l'auteur; malheureusement nous devons nous borner à en donner le plan. L'ouvrage s'ouvre par l'étude de la divination hellénique, où l'auteur traite, dans une première partie, des méthodes divinatoires, dans une seconde, des sacerdoces divinatoires, qu'il divise en sacerdoces individuels (devins, sibylles, exégètes) et en sacerdoces collectifs ou oracles. La divination italique comprend trois livres, l'un consacré à la divination étrusque, l'autre à la divination latine et ombro-sabellique, le troisième à la divination officielle des Romains (augures et quindecemvirs s. f.),

F. COLLARD.

TABLE DES MATIÈRES.

SOMMAIRE DU N° 1er.

I. C. DE HARLEZ. Une leçon de philosophie dans l'Inde antique (Kenôpanishad). — II. FR. LENORMANT. Gôg et Magôg, étude ethnographique. (Gen. X.) — III. P. WILLEMS. Une séance du Sénat romain sous la République. — IV. C. DE H. Du rôle des Mythes dans la formation des religions antiques. — V. J. VAN DEN HEUVEL. Les origines du Jury. — VI. K. PIEHL. Le dictionnaire hiéroglyphique de *Brugsch.* — VII. A. MONACO. Les manuscrits orientaux de la bibliothèque de Naples. — VIII. E. WEST. Un manuscrit inexploré du Farhang sassanide. — IX. A. BAMPS. La science américaniste. — X. F. SPIEGEL. Firdusii Schâhnâmeh, ed. Vüllers. — XI. K. PATKANOFF. Histoire de la littérature arménienne (E. de Dillon). — XII. LANZA. Lo sterminio di Troja, etc. (G. Barone). — XIII. W. GEIGER. Voyage du colonel Grodekoff. — XIV. — F. COLLARD. Bibliographie philologique. — XV. VARIA. Société des textes pâlis. — *Onze volkstaal* (I. Hemeryck). — American oriental Society. — Academy, etc.

SOMMAIRE DU N° 2.

I. FR. SPIEGEL. Le vocabulaire aryaque. — II. J. VAN DEN HEUVEL. Le Jury anglais aux XIIe et XIIIe siècles. — III. V. BRANTS. Les opérations de banque dans la Grèce antique. — IV. W. GEIGER. Le Mythe de Tishtrya et ses compagnons. — V. B. LASINIO. Notice sur la publication des manuscrits orientaux d'Italie. — VI. E. BEAUVOIS. La vendetta au Nouveau-Monde, d'après les textes scandinaves (XIe siècle). — VII. P. WILLEMS. Les pouvoirs du Sénat romain en matière de religion. — H. DE CHARENCEY. Le système de numération des langues Maya-Quiché. — IX. L. DE MONGE. La métaphysique de J. J. Rousseau. — X. C. DE HARLEZ. Cyrus était-il roi de Perse ou de Susiane ? — XI. K. PIEHL. Les plus anciens tombeaux de l'Egypte. — XII. F. ROBIOU. Revue égyptologique. — XIII. E. DE DILLON. Trois traités d'Avicenne sur l'âme d'après M. VAN MEHREN. — XIV. F. COLLARD. Bibliographie philologique. — XV. VARIA. Mission du capitaine Delaporte au Cambodge. — Correspondance.

SOMMAIRE DU N° 3.

I. P. WILLEMS. Les pouvoirs du Sénat romain en matière de religion (suite). — II. FR. LENORMANT. La céramique peinte des Grecs et sa fabrication. — III. J. VAN DEN GHEYN. Les tribus de l'Hindou-Kousch. — IV. GIUSEPPE BARONE. IA-Z PAM, nouvelle chinoise, texte et version. — V. I. PIZZI. Le livre des rois de Firdousi et ses cycles épiques. — VI. A. F. VAN MEHREN. La philosophie d'Avicenne [Ibn-sina] exposée d'après des documents inédits. — VII. VITO D. PALUMBO. Mythologie populaire comparée. — VIII. FÉLIX NÈVE. Période de la composition dramatique dans l'Inde. — IX. V. HENRY. Esquisses morphologiques. — X. F. SPIEGEL. La déclinaison des mots en A dans les langues aryaques. — XI. GIUSEPPE TURRINI. Premier hymne du Sâmaveda. — XII.

de Restaing. Géographie de Moïse de Corène, d'après Ptolémée. — XIII. — Keiper. Friedrich Spiegel. Die altpersischen Keilinschriften im Grundtexte mit Uebersetzung, Grammatik und Glossar. — XIV. E. Poullet. Un agent politique de Charles-Quint (E. Beauvois). — XV. F. Robiou. Petites études égyptologiques (K. Piehl) — XVI. G. Orterer. Studien zur Geschichte des indogerman. Consonantismus (Egger). — XVII. C. de H. Türkdsche Söjlemiziniz? (Sprechen Sie Türkisch?) Türkisch-deutsches Gesprachbuch. — XVIII. de Charencey. Etude sur la langue Nago. — Alphabet phonétique universel. — XIX. C. de Harlez. Studien zum Avesta (K. Geldner). — XX. Varia. Nouvelles explorations. — Correspondance (Manuscrits orientaux de Naples. — Notes afghanes. — Yesht VIII, 8). — Société d'ethnographie. — Erratum.

SOMMAIRE DU N° 4.

I. V. Henry. Esquisses morphologiques (suite). — II. C. de Harlez. Origine de l'Avesta et son interprétation. Système et critique de M. J. Luquiens. — III. A. F. Mehren. La philosophie d'Avicenne [Ibn-Sina] exposée d'après des documents inédits. — IV. Félix Nève. Les drames héroïques et mythologiques de l'Inde. —V. P. Patkanoff. De quelques inscriptions de Van récemment découvertes. — VI. A. Sayce et C. de Harlez. Cyrus était-il roi de Perse ou de Susiane? — VII. H. de Charencey. Etymologies basquaises. — VIII. Karl Piehl. Dictionnaire hiéroglyphique et démotique de *Brugsch.* — IX. V. Brants. Propriété et communauté dans le droit athénien. — X. N. Vesselovsky. Basile Grigorieff et ses œuvres. — XI. C. de Harlez. Traduzioni dal Greco moderno.—XII. La Morte di Rustem.—XIII. Etudes afghanes —XIV. I. Pizzi. Manuel de la langue de l'Avesta (C. de Harlez).—XV. J. Van den Gheyn. Gaio e le sue Istituzioni, studio del Doctor Felice Cattoneo, Prof. straor. d'Istituzioni di Diritto romano nella R. universitad i Pavia.—Del nome di Gaio, il giureconsulto romano del II secolo dell' êra vulgare. — Le Istituzioni di Gaio, quaderni di Scuola dell' anno 161 dell' êra volgare, del Dott Enrico Dernburg. — XVI. Emile J. Dillon. The Cuneiform Inscriptions of Van, deciphered aud translated by Sayce.—XVII. F. Collard. Bibliographie philologique. — XVIII. Table des matières.

TABLE DES MATIÈRES PAR NOMS D'AUTEURS.

Bamps (A.). La science américaniste. I, 120.

Barone (G.). *Ia-z Pam,* texte et traduction. III, 365. — Les manuscrits orientaux de la bibliothèque nationale de Naples. III. — Lo sterminio di Troja (Lanza). I, 140.

Beauvois (E). La Vendetta dans le Nouveau-Monde d'après les textes scandinaves. II, 215.

Brants (V.). Les opérations de banque dans la Grèce antique. II, 196. — Propriété et communauté dans le droit athénien. IV. 596.

Charencey (H. de). Le système de numération des langues Maya-Quiché. II, 256. — Etude sur la langue Nago (Bouche). III, 469. — Alphabet phonétique universelle (de la Landelle). III, 470. — Etymologies basquaises. IV, 571.

Collard (F.). Bibliographie philologique. 1, 152; II, 308; IV, 632.

Dillon (E. de). Histoire de la littérature arménienne (Patkanoff). I, 144. — Trois traités d'Avicenne sur l'âme (A. Mehren). II, 303. — Les inscriptions de Van déchiffrées (A. Sayce). IV, 629.

Geiger (W.). Voyage du colonel Grodekoff. I, 149. — Le Mythe de Tishtrya. II, 204.

Harlez (C. de). Kenôpanishad. I, 4. — — Du rôle des Mythes dans la formation des religions antiques. I, 72. — Cyrus était-il roi de Perse ou de Susiane? III, 280; IV, 557. — Interprétation et origine de l'Avesta. Système et critique de M. Luquiens. IV, 494. — Studien zum Avesta (K. Geldner). III, 473. — Etudes afghanes (Henry) IV, 628. — Traduzioni dal Greco moderno (V. Palumbo). IV, 620. — La Morte di Rustem (I. Pizzi). IV, 621.

Hemerijck (J.). *Onze volkstaal.* I, 155.

Henry (V.). Esquisses morphologiques. III, 427; IV, 477. — Notes afghanes. III, 472.

Keiper (Ph.). Die alpersischen Keilinschriften (F. Spiegel). III, 452.

Lasinio (F.). La publication des manuscrits orientoux d'Italie. II, 212.

Lenormant (Fr.). Gôg et Magôg. Etude ethnographique. I, 8. — La céramique peinte des Grecs. III, 326.

Mehren (A. v.). La philosophie d'Avicenne d'après des documents inédits. III, 389; IV, 506.

Monaco (A.). Les manuscrits orientaux de la bibliothèque nationale de Naples. I, 99 (Comp. III, 472).

Monge (L. de). La philosophie de J. J. Rousseau. II, 262.

Nève (F.). Période de la composition dramatique dans l'Inde. III, 418; Les drames héroïques et mythologiques de l'Inde. IV, 523.

Oldenburg (L. d'). Yesht VIII, § 8; III, 473.

Orterer (G.). Studien zur Geschichte des indog. consonantismus (Egger). IV, 466.

Palumbo (V.). Mythologie populaire comparée. III, 410.

Patkanoff (K.). Les inscriptions de Van. IV, 541.

Piehl (K.). Le dictionnaire hiéroglyphique de Brugsch. I, 104; IV, 586. — Les plus anciens tombeaux d'Egypte (Mariette). II, 289 Note. III, 476.

Pizzi (I.). Les cycles épiques du Shâhnâmeh. III. 373.—Manuel de la langue de l'Avesta (C. de Harlez. IV. 623.

Poullet (E.). Un agent politique de Charles-Quint (Beauvois). III, 461.

Restaing (K. de). Géographie de Moïse de Khorène, etc. III, 447.

Robiou (F.). Revue égyptologique. II, 295. — Petites études égyptologiques de K. Piehl. III, 463.

Sayce (A.). Cyrus était-il roi de Perse? IV, 548.

Spiegel (F.). Firdusii Shâhnâmeh, ed. Vüllers. I, 142. — Le vocabulaire aryaque. II, 161. — La déclinaison des noms en A dans la langue aryaque. III, 436.

Turrini (G.), Le premier hymne du Samâ Veda. III. 446. — *Mêghadûta,* commencement. IV, 618.

Van den Gheyn (P. J.). Les tribus de l'Hindou-Kousch. III, 350. — Gaio e le sue Istituzioni (F. Cattaneo). IV, 626.

Van den Heuvel (J.). Les origines du jury. I, 90. — Le jury anglais aux XIIe et XIIIe siècles. II, 175.

Vesselowsky (N.). Gregorieff et ses œuvres. IV, 609.

West (E.). Un manuscrit inexploré du Farhang sassanide. I, 116.

Willems (P.). Une séance du Sénat romain sous la République. I, 49. — Les pouvoirs du Sénat romain en matière de religion. II, 241; III, 317.

REVUE CRITIQUE.

Antoine (F.). Manuel d'orthographe latine (F. Collard). I, 152.

Bailly (A.) et Bréal (M.): Les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie (F. Collard). II, 309.

Beauvois (E.). Un agent politique de Charles-Quint (E. Poullet). III, 461.

Benoist (E.) et Riemann (O.). Titi Livii ab urbe condita libri XXI et XXII. etc. (F. Collard). I, 153.

Bertrand (E.). Un critique d'art dans l'antiquité (F. Collard). IV, 635.

BLUEMNER (H.). Hermann's Lehrbuch der griechischen Privat Altherthuemer (F. Collard). II, 313.

BOUCHE (P.). Etude sur la langue Nago (H. de Charencey). III, 468.

BOUCHÉ-LECLERCQ (A.). Histoire grecque de Curtius traduite de l'allemand (F. Collard). II, 312 ; IV, 636. — Histoire de la divination dans l'antiquité (F. Collard). IV, 636.

BRÉAL (M.). Excursions pésagogiques (F. Collard). II, 308. — Chant des frères Arvales (F. Collard). I, 154. — Voy. aussi BAILLY.

CAGNAT (M.). Etude historique sur les impôts indirects chez les Romains (F. Collard). IV, 635.

CATTANEO. Gaio e le sue Istituzioni (Van den Gheyn). IV, 626.

COLLIGNON (M.). Manuel d'archéologie grecque (F. Collard). II, 311.

DREYFUS-BRISAC (E.). L'éducation nouvelle (F. Collard). IV, 632.

EGGER (J.). Studien zur Geschichte des indogermanischen Consonantismus (G. Orterer). III, 466.

FREDERICQ (F.). De l'enseignement supérieur de l'histoire (F. Collard). IV, 633.

GELDNER (K.). Studien zum Avesta (C. de Harlez). III, 473.

GILBERT (G.). Der Staat der Lacedaimonier und der Athener (F. Collard). II, 313.

GRODEKOFF (C.). Ride from Samarcand to Herat (M. Geiger). II, 149.

HARLEZ (C. de). Manuel de la langue de l'Avesta (I. Pizzi). IV, 623.

HENRY (V.). Etudes afghanes (C. de Harlez). IV, 622.

LANDELLE (G. de la). Alphabet phonétique universel (H. de Charencey). IV, 469.

LANZA (C.). Lo Sterminio di Troja, etc. (G. Barone). I, 148.

LEGOUEZ (M.). Métrique grecque et latine, etc. (F. Collard). I, 152.

LIPSIUS (J.). Der attische process von MEIER und SCHOEMANN. IV, 634.

MARTHA (J.). Les sacerdoces athéniens (F. Collard). II, 312.

MEHREN (A.). Trois traités d'Avicenne sur l'âme (E. de Dillon). II, 303.

PALUMBO (V.). Traduzioni dal Greco moderno. Canti rodii del medio evo (C. de Harlez). IV, 618.

PATKANOFF (K.). Histoire de la littérature arménienne (E. de Dillon), II, 144.

PIRENNE (H.). Sédulius de Liège (F. Collard). IV, 634.

RIEBECK (O.).F. W. Ritschl (F. Collard. I, 154.

ROSNY (L. de). Les documents écrits de l'antiquité américaine. III, 474.

SOUKRY (A.). Géographie de Moïse de Khorène (K. de Restaing). III, 447.

SPIEGEL (F.).Die altpersischen Keilinschriften (Ph. Keiper). III, 452.

TOURNIER (E.). Clé du vocabulaire grec (F. Collard). II, 311.

VULLERS (J. A.). Shâhnâmeh (F. Spiegel). I, 142.

Academy. I, 158.

American oriental Society. I, 157.

Onze Volkstaal (J. Hemeryck). I, 155.

Société académique indo-chinoise. II, 315 ; III, 471.

Société des textes pâlis. I, 155.

Société d'ethnographie. III, 474.

